

**Atelier n°1 :
Eau, patrimoine naturel et biodiversité**

**Mercredi 5 juin 2019
Salle polyvalente – Le Caylar**

Salle et participation

- Participation : 20 personnes
- Prise de parole (dans l'ordre d'intervention) :
 - Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
 - Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES
 - Audrey VIALA – CHEF DE PROJET SOLARZAC
 - Rudy TABART – BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA
 - Fanny SANTUCCI – CHARGÉE D'ÉTUDES NATURALISTES – BE SINERGIA
 - Paul NEAU – BUREAU D'ÉTUDES ABIES
 - Damien HUMEAU – BUREAU D'ÉTUDES VU D'ICI
- Timing : 10h10-12h25
- Animation : Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

10h10 : ouverture de l'atelier

TEMPS 1 : PRÉSENTATION

Introduction

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

Il présente les thèmes et les dates des 4 ateliers puis le déroulé de la matinée :

- Présentation de la Concertation Préalable par Bruno Védrine suivi d'un temps d'échanges,
- Présentation rapide du projet par Arkolia Énergies suivi d'un temps d'échanges,
- Puis le thème de l'atelier, en 3 temps :
 - Le patrimoine : le bureau d'études *Vu d'ici* présentera l'avancée de son travail,
 - La biodiversité : par le bureau d'études biodiversité par Sinergia et Paul Neau du bureau d'études Abiès sur la méthode *Éviter – Réduire – Compenser* qui sera associé à l'étude d'impact obligatoire,
 - L'eau : autour d'un débat

Séquence 1 : présentation de la Concertation Préalable

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE :

En introduction de son propos, Bruno Védrine se dit satisfait des échanges qui ont eu lieu en amont de l'atelier entre le maître d'ouvrage et des opposants au projet situés à l'extérieur de la salle.

Il rappelle que la Concertation Préalable est un travail de démocratie participative permettant une lisibilité du projet pour les citoyens. Il invite tout un chacun à s'exprimer via un argumentaire construit pour faire évoluer la démarche de Concertation Préalable.

Séquence 2 : présentation rapide du projet SOLARZAC

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES

Slides 6 à 13 de la présentation Arkolia Énergies : Il présente rapidement la société Arkolia Énergies et son domaine d'activités. Il explique le calendrier du projet, soulignant que le délai important avant sa mise en œuvre est lié aux démarches réglementaires et demandes d'autorisations d'urbanisme. Ensuite, il rappelle que le site du projet recouvrirait 1/3 de la commune de Le Cros et précise que l'objectif serait de rouvrir le domaine au public dans sa totalité et de mettre au maximum 400ha de panneaux photovoltaïques dans sa partie sud tout en réduisant la co-visibilité pour les communes environnantes. Il souligne que l'un des intérêts de ce terrain est qu'il est très facilement raccordable au réseau RTE (situé à 400m) et GRDF (via le poste basé à Lodève). Il souligne que les retombées fiscales seraient importantes pour l'ensemble des collectivités. De même, il précise que des emplois permanents seraient créés selon les scénarios. Il précise que le financement participatif proposé privilégierait les gens du territoire.

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ÉNERGIES

Slides 14 à 24 de la présentation Arkolia Énergies : Elle présente les trois scénarios et précise que la technologie de conversion d'électricité en gaz ne concerne que le scénario 3. Cette technologie permet de stocker l'énergie renouvelable ainsi produite. Elle ajoute que la moitié des projets d'Arkolia Énergies sont déjà en co-activité agricole. Les 400 ha du projet SOLARZAC permettraient à l'activité agricole de reprendre. Pour envisager une activité de pâturage d'un troupeau ovin, un test d'herbage sur 5ha est actuellement en cours. Elle rappelle que comme tous les projets d'énergies renouvelables, SOLARZAC se doit d'effectuer une étude d'impacts. Elle termine sa présentation par un rappel du calendrier de la Concertation Préalable.

TEMPS 2 : LA BIODIVERSITÉ

Séquence 1 : présentation du bureau d'études Sinergia

Rudy TABART – BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA :

Slide 1 - Procédure réglementaire applicable aux centrales photovoltaïques au sol : Il développe l'ensemble de la procédure réglementaire à suivre.

Fanny SANTUCCI – CHARGÉE D'ÉTUDES NATURALISTES - BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA :

Slide 2 – habitat naturel & flore : Elle présente les résultats de l'inventaire.

Slide 3 – herpétofaune : Elle précise que 2 espèces à enjeu faible sont identifiées :

- le lézard à deux raies,
- le lézard des murailles.

Slide 4 – entomofaune : Elle précise qu'une espèce à enjeu fort est identifiée : le papillon Moiré provençal.

Slide 5 – avifaune hivernante : Elle précise que le Crave à bec rouge qui se trouve normalement être à enjeu patrimonial modéré est ici classé à enjeu faible car un seul individu a été identifié.

Slide 6 – avifaune migratrice : Elle présente l'inventaire.

Slide 7 – avifaune nicheuse diurne hors rapaces : Elle précise que 60 espèces sont identifiées dont :

- 1 espèce à enjeu fort : la fauvette pitchou
- 8 espèces à enjeu modéré : le bouvreuil pivoine, le chardonneret élégant, la fauvette passerinette, la pie-grieche écorcheur, le serin cini, le tarin des aulnes, la tourterelle des bois et le verdier d'Europe

Slide 8 – rapaces diurnes : Elle précise que 15 espèces ont pu être identifiées :

- 4 espèces à enjeu fort : vautour moine, vautour fauve, aigle royal et le busard cendré
- 4 espèces à enjeu modéré,
- 3 espèces à enjeu faible,
- 4 espèces à enjeu très faible.

Slide 9 – chiroptères : Elle présente l'inventaire.

Séquence 2 : temps d'échanges avec la salle

Question n°1 :

Chloé TEGNY – ÉTUDIANTE EN SCIENCES POLITIQUES : Il a été fait mention d'orchidées et d'aigles royaux (lors des échanges avec les opposants à l'extérieur de la salle), qu'en est-il ?

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il explique en effet que lors des échanges avec des opposants à l'extérieur de la salle, il a été signalé la présence d'un couple d'aigles royaux sur le domaine et qu'il était doté d'une balise. Le domaine serait dans une zone de reproduction de l'aigle royal.

Réponse : Fanny SANTUCCI – CHARGÉE D'ÉTUDES NATURALISTES - BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA : Elle explique que lors des inventaires, il n'a pas été identifié d'orchidée. Il semble que cette absence s'explique par le pâturage sur le domaine. Des études ont également été menées à l'extérieur de la clôture du domaine et le résultat est le même : aucune orchidée n'a été observée. Néanmoins, elle précise qu'un inventaire est par définition non exhaustif. Elle rappelle que l'aigle royal a été observé, plus ou moins régulièrement sur le site, sur les différentes périodes de l'année. Elle précise qu'il existe des charniers sur le site. Ce qui attire beaucoup les vautours et les aigles (lors des périodes hivernales). Elle ajoute également qu'aucun comportement nicheur, de parade, transport de nourriture ou de branche n'ont été observés. Elle mentionne que toutes les données pouvant enrichir l'étude sont bienvenues et seront intégrées. Elle affirme que la zone est dans le domaine vital de l'aigle royal comme mentionné dans l'étude en précisant qu'un site de nid est répertorié mais qu'il se trouve à l'extérieur de la zone d'étude.

Question n°2 :

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Où se trouve ce site de nidification éventuel ?

Réponse : Fanny SANTUCCI – CHARGÉE D'ÉTUDES NATURALISTES - BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA : Il est situé un peu plus au sud est de la zone.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Les aigles royaux seraient-ils visibles s'il n'y avait pas de charnier ?

Réponse : Fanny SANTUCCI – CHARGÉE D'ÉTUDES NATURALISTES - BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA : Elle affirme que c'est possible, car ils prospectent de la nourriture sur un vaste territoire. Elle précise que le territoire est très ouvert ce qui facilite la chasse et que les falaises peuvent potentiellement être utilisées comme un point de nidification mais que ce n'est pas constaté à ce jour. Pour compléter son propos et le préciser, elle présente une carte de nidification des aigles royaux et montre qu'aucun nid recensé n'est présent sur la zone.

Alain VIALA – MAIRE DE LA COMMUNE LE CROS : Il souhaite revenir sur le sujet de l'aigle royal, car il indique les croiser souvent lors de ses vols d'ULM quasi quotidiens. Il affirme avoir observé la présence occasionnelle de 3 aigles royaux sur le site. Il suppose que 2 d'entre eux forment un couple. Il a constaté que le 3^{ème} était indépendant et qu'il croisait beaucoup plus bas avec un comportement identique aux buses et vautours. Il constate qu'il a pris l'habitude de chasser les mulots et les bêtes blessées. Il affirme que le couple croise à 2 000 pieds, c'est-à-dire à hauteur de son ULM.

Question n°3 :

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : Vous avez exprimé le souhait d'obtenir les résultats des balises des aigles mentionnés. Quel est l'institut ou l'organisme qui posséderait ces données ? Les données sont-elles datées ?

Réponse : Fanny SANTUCCI – CHARGÉE D'ÉTUDES NATURALISTES - BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA : Elle précise que c'est l'association BECOT habilitée par le ministère pour mener ces actions. Elle ajoute que les données les plus récentes sont les plus intéressantes mais que quelque soit la date de celles-ci, le bureau d'études est preneur de ces informations.

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : Qui détient ces données ? Êtes-vous demandeur de ces données, même partielles ?

Fanny SANTUCCI – CHARGÉE D'ÉTUDES NATURALISTES - BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA : Elle assure être intéressée. Elle affirme que l'association possède ces données et que in fine le ministère doit également l'être mais ne peut l'affirmer.

Séquence 3 : présentation du bureau d'études Abies

Paul NEAU – BUREAU D'ÉTUDES ABIES

Slide 1 et 2 – présentation du bureau d'études.

Slide 3 à 6 – les méthodes de l'étude d'impacts environnementale : Il présente les 3 objectifs et les 7 étapes de l'étude. Il précise que l'étape n°5 consiste à évaluer les effets bruts du projet sur l'environnement. Il ajoute que les 7 étapes sont itératives pour améliorer et peaufiner.

Slide 7 à 9 – le schéma de la démarche ERC : Il présente la démarche et précise qu'elle est définie par l'État.

Slide 10 – les mesures d'évitement : Il explique comment les mesures d'évitement sont définies.

Slide 11 – les mesures de réduction : Il définit les 2 temps des mesures de réduction.

Slide 12 – les mesures de compensation : Il ajoute que des mesures d'accompagnement et de suivis en plus des mesures ERC.

Slide 13 – les mesures complémentaires : Il définit les mesures complémentaires.

Slide 14 – slide bilan : Il résume et conclut son propos.

Séquence 4 : temps d'échanges avec la salle

Question n°4 :

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

Interroge Laurent Bonhomme sur la mesure agro-pastorale proposée par le projet avec le retour du mouton à Calmels et notamment le dispositif nécessaire pour leur retour.

Réponse : Laurent BONHOMME - PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il explique que l'objectif avec ce projet SOLZARC est de rendre à Calmels sa vocation agricole en évitant les accidents économiques du passé. Il affirme que Calmels a été un domaine agricole jusqu'au début des années 80. Il justifie le départ du dernier agriculteur par le manque de rendement de production fourragère par hectare. Avec SOLARZAC, il souhaite installer un ou des agriculteur(s) de façon pérenne avec un troupeau d'ovins à viande (200 et 400 animaux) grâce à la création de 400 ha de terres agricoles. Il rappelle qu'un test d'herbage est actuellement en cours. Il estime le rendement à 1 tonne d'herbe par hectare, ce qui permettrait l'arrivée du troupeau de brebis. Il précise que le troupeau serait non transhumant et qu'il bénéficierait des clôtures permettant ainsi de décharger l'agriculteur de la surveillance des animaux notamment face aux grands prédateurs. Il ajoute également que des stabulations seraient installées. Il conclut en expliquant qu'à sa connaissance il n'existe pas de parc photovoltaïque ayant permis la création de terres agricoles comme ce serait le cas avec ce projet SOLARZAC.

TEMPS 3 : L'EAU

Séquence 1 : présentation par Arkolia Énergies

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ÉNERGIES

Slide 3 et 4 de la présentation sur l'eau : Elle rappelle que les scénarios 1 et 2 ne sont pas concernés par le sujet de l'eau, hormis le ruissèlement.

Slide 5 de la présentation sur l'eau : Elle présente le principe de répartition des panneaux photovoltaïques en plusieurs tables pour permettre la répartition du ruissèlement de l'eau. Elle ajoute que dans le cadre des études d'impacts, il est possible qu'une étude d'incidence sur la loi sur l'eau soit menée.

Slide 6 de la présentation sur l'eau : Elle rappelle le principe de la technologie du scénario 3 (méthanation biologique, électrolyse, captation de CO₂).

Slide 7 de la présentation sur l'eau : Elle explique la production d'eau de la technologie par l'électrolyseur et la captation de CO₂.

Slide 8 à 11 de la présentation sur l'eau : Elle rappelle et situe sur le plan les bassins existants sur le domaine de Calmels.

Slide 12 de la présentation sur l'eau : Elle explique la gestion de l'eau dans le cadre du scénario 3 et précise qu'en aucun cas il n'y aura de raccordement aux réseaux existants ou de forage.

Séquence 2 : temps d'échanges avec la salle

Question n°5 :

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : Pourriez-vous compléter votre présentation par la gestion de l'eau dans les retenues ? Que se passe-t-il si ces eaux sont stagnantes ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ÉNERGIES : Elle indique qu'un purificateur d'eau serait mis en place si les eaux des bassins le nécessitaient.

Question n°6 :

ANONYME : A quel niveau de profondeur se situe l'eau des nappes phréatiques ?

Réponse : Laurent BONHOMME - PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il répond que l'eau se situe à peu près au niveau de la mer à l'exception de la source de la Foux qui, elle, est à 250m au dessus du niveau de la mer. Il précise que la terre du Larzac ne retient pas l'eau. Il poursuit en expliquant que s'il existe de l'eau qui stagne dans les bassins d'eau de pluie existants, c'est grâce au film plastique installé.

Question n°7 :

Jean-François LOSSE – PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION REVIVRE : Compte-tenu des aléas climatiques existants, comment le système fonctionne-t-il en cas de sécheresse ?

Réponse : Laurent BONHOMME - PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il considère que seule la moitié de l'eau des bassins d'eau de pluie serait disponible (soit 75 000m³) et affirme que cela reste supérieur aux besoins du projet qui sont de l'ordre de 40 000m³. Il précise que les études menées en ce sens prennent en compte la baisse de la pluviométrie sur le Larzac.

Jean-François LOSSE – PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION REVIVRE : Si la période de sécheresse dure plusieurs années ?

Réponse : Laurent BONHOMME - PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il répond qu'au maximum cela correspondrait à une perte de 50% des stockages, ce qui serait encore suffisant pour le bon fonctionnement de la technologie du scénario 3. Il précise que dans le pire des cas, la production énergétique s'adapterait à la quantité d'eau présente, quitte à la réduire, et que les bactéries utilisées pour la méthanation biologique étant résilientes, elles peuvent vivre longtemps sans être nourries.

Question n°8 :

Chloé TEGNY – ÉTUDIANTE EN SCIENCES POLITIQUES : Vous parliez de co-activité agricole, avez-vous des exemples de parc avec de la co-activité ? Par rapport à l'eau, est-ce que

l'herbe repousse bien et suffisamment sous les panneaux photovoltaïques pour pouvoir permettre le pâturage ? Est-ce que la technologie rejette des déchets dans l'eau ?

Réponse : Laurent BONHOMME - PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il explique que sur la quinzaine de centrales mises en activité par Arkolia Energies, la moitié dispose de troupeaux essentiellement ovins et l'autre moitié est installée sur d'anciennes décharges. Il explique qu'aujourd'hui Arkolia Énergies est sollicité par les bergers car les espaces clos leur évitent la surveillance active. Pour l'herbe, il répond que selon l'expérience d'Arkolia Énergies en zone méditerranéenne, l'herbe repousse mieux sous les panneaux. Il développe son propos en expliquant que ce qui nuit à l'herbe est le soleil estival qui la brûle et que l'herbe bénéficie de l'ombre des panneaux. Sur la question des déchets, il explique qu'aucun déchet n'est produit avec cette technologie, hormis les membranes du capteur de CO2 qui sont changées et recyclées.

Question n°9 :

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : Sur la croissance des herbages, auriez-vous un document à fournir sur leur taux de croissance ?

Réponse : Laurent BONHOMME - PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il indique avoir demandé au bureau d'études Solagro d'étudier la co-activité sur les centrales existantes et le rapport devrait être disponible en septembre ou octobre 2019.

Bruno VÉDRINE – GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : N'est-il pas souhaitable de les avoir plus tôt, puis-je les rencontrer ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ÉNERGIES : Elle explique que l'étude a démarré et que le bureau d'études Solagro est actuellement en train de rencontrer les bergers des différents parcs énergétiques d'Arkolia Energies.

Pierre-Marie BERTRAND – ANCIEN PRÉSIDENT DU SIEL (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU LODÉVOIS) : Il intervient pour confirmer les propos de Laurent Bonhomme sur le sujet de l'eau.

TEMPS 4 : LE PAYSAGE

Séquence 1 : présentation par Arkolia Énergies

Laurent BONHOMME - PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES :

Avec pour support la maquette 3D en cours de finalisation : Il précise que l'objectif de cette maquette 3D réalisée par le bureau d'étude est qu'elle soit présentée sur le site internet afin que chacun puisse se promener de façon virtuelle sur la zone d'implantation du projet SOLARZAC de manière à voir l'impact paysager dans l'espace. Il ajoute qu'à ce stade le bureau d'études établit une très faible co-visibilité du projet SOLARZAC à partir des communes environnantes, en utilisant judicieusement la topographie du site. Il décrit alors la topographie du site et explique que la seule visibilité importante serait en haut du pic de l'Aramount.

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ÉNERGIES : Elle explique la représentation visuelle des 3 scénarios sur la maquette 3D. Elle ajoute que des caméras sont installées dans les villages de Le Cros et du Caylar et sur l'A75 afin de permettre aux utilisateurs de naviguer et visualiser le site et son environnement depuis leur ordinateur.

Séquence 2 : temps d'échanges

Question n°10 :

Bernard BRIGUIER – HABITANT DE CASTELNAU-LE-LEZ : Il s'étonne des inquiétudes des opposants, soulignant que l'autoroute A75 pollue largement plus de 400ha et qu'elle n'a que des effets négatifs sauf pour les commerçants.

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il partage ces propos et ajoute que le projet va économiser la pollution (en CO₂) de 10 000 voitures.

Question n°11 :

Éric BOUTONNET – ORNITHOLOGUE : A propos des caméras, avez-vous mis une caméra sur le Roc Castel ? La centrale est-elle visible ?

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il répond que le système de maquette 3D vient d'être mis en place depuis seulement quelques jours et qu'il demande à être rodé. Il sera possible, très prochainement, de vérifier ce point précisément.

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ÉNERGIES : elle ajoute que le bureau d'études a déjà fait un état d'études initiales sur ce point, et qu'il pourra y répondre.

Question n°12 :

Bernard BRIGUIER – HABITANT DE CASTELNAU-LE-LEZ : Avez-vous fait passer quelqu'un sur les chemins de randonnée ?

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il indique que les chemins de randonnée seraient rouverts avec le projet SOLARZAC et précise que seuls les chemins dans le domaine auraient une visibilité sur la centrale. Il annonce que l'exercice de vérification de visibilité sera effectué sur les autres chemins.

Séquence 3 : présentation de Vu d'ici

Damien HUMEAU – BUREAU D'ÉTUDES VU D'ICI :

Slide 2 de la présentation Vu d'ici : Il présente le paysage dans son ensemble.

Slides 3 et 4 de la présentation Vu d'ici : Il présente la topographie du domaine de Calmels. Il ajoute que le sentier GR n'est pas représenté sur ce schéma.

Slides 5 à 15 de la présentation Vu d'ici : Il continue la présentation de la topographie avec des photos pour support.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il ajoute que la ou les lavogne(s) du site ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'eau. Il précise également que l'ancienne bergerie au nord site de Calmels servait comme lieu de transhumance. Cette

bergerie date de 1850-1870 et elle serait rénovée si le projet est mené à bien car elle est typique de par sa construction.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il demande au bureau d'études s'il est possible de montrer quelques vues remarquables en l'état actuel de la maquette 3D afin de répondre à la question d'Éric Boutonnet sur la visibilité du parc énergétique depuis le Roc Castel.

Damien HUMEAU – BUREAU D'ÉTUDES VU D'ICI : Il répond que le Roc Castel a été identifié comme un point à enjeu, tout comme la vue de Saint-Michel de l'Ajou et celle des chemins de randonnée.

Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ÉNERGIES : Elle ajoute que la maquette 3D permet de se déplacer partout tout en précisant qu'il est possible de demander d'ajouter des caméras.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il précise qu'une caméra sera ajoutée sur le Roc Castel.

Question n°13 :

Chloé TEGNY – ÉTUDIANTE EN SCIENCES POLITIQUES : Quand ce dispositif sera accessible ? A qui devons-nous nous adresser pour ajouter des points à enjeu ?

Réponse : Audrey VIALA – CHEF DE PROJET D'ARKOLIA ÉNERGIES : Elle invite à effectuer ses demandes à contact@solarzac.fr. Elle précise que la maquette 3D sera disponible pour visualiser les scénarios 1 et 2 dans deux semaines et que l'ensemble sera prêt pour début juillet.

Question n°14 :

Arnaud BŒUF – ÉTUDIANT EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - BÉZIERS : Le projet est classé au patrimoine mondial de l'Unesco et au Causses et Cévennes. Qu'elle est votre méthode d'étude ? Avez-vous identifié des risques particuliers ?

Réponse : Damien HUMEAU – BUREAU D'ÉTUDES VU D'ICI : Il répond qu'une étude spécifique a été menée en ce sens. Pour être classé, le site a fait l'objet d'une définition pour établir la valeur universelle exceptionnelle. Le bureau d'études s'est attaché à cette définition qui entend les notions d'intégrité et d'authenticité. Pour le paysage, la définition aborde l'agropastoralisme avec les motifs qui en découlent (ex : les bergeries). Il ajoute que les enjeux sont principalement visuels.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il précise que le classement UNESCO repose essentiellement sur l'agropastoralisme et précise que ce dernier est actuellement en danger. Il rappelle que le projet propose de réinstaurer l'agropastoralisme. Il conclut en expliquant que l'objet de l'étude est de montrer qu'il n'y aura pas de co-visibilité des points sensibles.

Question n°15 :

Arnaud BŒUF – ÉTUDIANT EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - BÉZIERS : La spécificité du projet est qu'il se situe en zone cœur du classement UNESCO et il n'existe pas de projet EnR en zone cœur.

Réponse : Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il répond que le projet est certes situé en zone cœur du classement UNESCO mais à proximité de l'autoroute et plutôt en zone périphérique. Il estime que le projet est acceptable de ce fait, du fait qu'il réinstalle l'agropastoralisme et du fait de son faible impact en terme de co-visibilité.

Question n°16 :

Éric BOUTONNET- ORNITHOLOGUE : Dans la continuité de la question précédente, qu'en est-il des zones ZNIEFF, Natura 2000 et grand cirque de Navacelles ?

Réponse : Laurent BONHOMME - PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il répond que la production d'EnR n'est pas incompatible avec ces classements et qu'il y existe déjà des zones de production d'EnR. Pour le grand cirque de Navacelles, il ajoute qu'il se situe à une quinzaine de Km à vol d'oiseau et qu'il n'existera aucune visibilité.

Éric BOUTONNET – ORNITHOLOGUE : Il rebondit en ajoutant que l'argument de dire qu'il existe déjà des zones EnR sur les zones ZNIEFF n'est pas une réponse. La question à se poser serait plutôt : faut-il en rajouter ? De plus, il existe selon lui un impact évident dans cette zone. C'est territoire de chasse pour les rapaces et il est évident que ces derniers seront gênés par les panneaux photovoltaïques.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il précise qu'actuellement sont tirées 1000 à 2000 cartouches par jour de chasse sur le domaine à l'exception de deux mois par an. Ce qui constitue une gêne pour les rapaces.

Question n°17 :

ANONYME : Il rebondit et demande s'il existe une incompatibilité réglementaire d'un tel projet en zone ZNIEFF.

Réponse : Rudy TABART – BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA : La ZNIEFF a pour objectif un zonage d'inventaire et ce dernier n'a aucune portée réglementaire. Une ZNIEFF ne peut pas conditionner l'usage du sol et les pratiques. Elle a pour vocation de définir la connaissance naturaliste du territoire. Pour les zones NATURA 2000, les usages du sol et des pratiques peuvent être réglementés via un document d'objectifs. Actuellement, l'étude NATURA 2000 s'est portée sur l'angle espèce et habitat. Dans ce cadre, il n'y a pas d'incompatibilité car il n'y a pas de zones de nidification identifiées. La question d'incompatibilité réglementaire n'a pas encore été traitée car elle vient dans un second temps.

Éric BOUTONNET – ORNITHOLOGUE : Il estime que cette question devrait être prioritaire.

Rudy TABART – BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA : Il explique que cette question est précoce car le bureau d'études en est au stade de récolte des données habitat et espèce afin d'estimer ce qu'il y a en présence. Il explique que ces choix sont prioritaires car ces études doivent se mener sur un temps long.

Jean-François LOSSE – PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION REVIVRE : Il souhaite revenir sur le sujet de l'aigle royal et ajoute qu'il va demander à un de ses collègues de faire suivre les études sur les aigles royaux. Cette étude a identifié trois couples d'aigles royaux dont l'espace de chasse se situe notamment sur le domaine de Calmels. Il précise qu'un couple d'aigles a besoin d'un territoire de 50km² pour nicher et chasser. Il revient sur l'activité de chasse et ajoute qu'il lui semble évident que si l'activité de chasse s'arrête et qu'il n'y a pas de panneaux photovoltaïques, les aigles royaux reviendront s'installer sur le domaine pour chasser et nicher. Il aimerait que ce point soit approfondi car le secteur est très attaché à l'aigle royal.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il précise que l'aigle royal a été vu mais que le bureau d'études n'a pas constaté d'activité de chasse particulière ou de nidification. Selon lui, ceci s'explique par l'activité de chasse commerciale actuelle. Il rappelle qu'avec ce projet 600ha de terres (a minima) seront rendues notamment aux aigles royaux.

Rudy TABART – BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA : Il précise que cette activité de chasse commerciale peut modifier le comportement de l'aigle royal car l'animal a été identifié en hiver plus particulièrement lorsqu'il lui est plus difficile de chasser. Il en conclut que la présence de l'aigle est liée à l'existence de charnier mais qu'il est susceptible de chasser sur cette zone avec toutes les limites liées à l'activité de chasse commerciale.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il ajoute que l'aigle royal ne peut probablement pas développer une activité de charognard car il entrerait en concurrence avec les vautours.

Fanny SANTUCCI – CHARGÉE D'ÉTUDES NATURALISTES - BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA : Elle précise que l'aigle royal est opportuniste et qu'il n'y a pas vraiment de concurrence car les différentes espèces mangent différentes parties des charognes. Durant la curée, les vautours viennent tous ensemble manger mais sans réelle concurrence. Elle explique que son réel concurrent est le chasseur car il lui prend le petit gibier (lapin, lièvre). Ce qui explique l'absence d'observation d'action de chasse de la part de l'aigle royal sur le site.

Jean-François LOSSE – PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION REVIVRE : Il précise être ornithologue et biologiste et ajoute que l'aigle royal visite toute l'année le site et ceci depuis des années.

Fanny SANTUCCI – CHARGÉE D'ÉTUDES NATURALISTES - BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA : Elle répond en précisant avoir remarqué une présence plus importante en hiver que les autres saisons.

Jean-François LOSSE – PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION REVIVRE : Il ajoute que l'aigle royal est occasionnellement charognard lorsque les hivers sont rigoureux surtout de la part des juvéniles.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il interroge M. Jean-François Losse en sa qualité de biologiste sur la question suivante : est-il préférable de garder le site

en lieu de chasse commerciale ou de créer le projet SOLARZAC où certes il y a 400ha de photovoltaïque mais 600ha d'espaces naturels de libérés ?

Jean-François LOSSE – PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION REVIVRE : Il répond que c'est toute la question et que tout le débat est là. Il tient à préciser que selon lui la chasse commerciale n'est pas quotidienne.

Laurent BONHOMME – PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il précise qu'il se rend régulièrement sur place et que le propriétaire indique que la chasse commerciale s'arrête en été. Il considère intuitivement que les conditions offertes par les 600ha libérés seront plus propices.

Jean-François LOSSE – PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION REVIVRE : Il rappelle qu'il faut le prouver et qu'une étude en ce sens est à mener afin de ne pas rester dans l'hypothèse.

Laurent BONHOMME - PRÉSIDENT D'ARKOLIA ÉNERGIES : Il précise que le travail sur site ne peut être exhaustif, c'est pourquoi toutes les observations régulières proposées sont les bienvenues afin de les intégrer à l'analyse du bureau d'études.

Rudy TABART – BUREAU D'ÉTUDES SINERGIA : Il invite le bureau d'études à solliciter le groupe rapaces du Massif Central pour qu'il communique les données.

Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS : Il propose de poursuivre les échanges autour d'un verre et d'une collation. Il conclut en rappelant les dates des prochains ateliers.

Fin des échanges : 12h25